

- Interne : agents de la DRAAF, agents des unités métier du siège de FranceAgriMer.
- Externe : bénéficiaires des différents dispositifs notamment professionnels et entreprises, autres services administratifs concernés, organismes professionnels agricoles.

Compétences requises pour le poste :

Savoirs / Connaissances

- Connaissance des politiques agricoles, des réglementations nationales et communautaires ;
- Maîtrise des réglementations communautaires, nationales applicables ;
- Connaissance de base sur les filières agricoles, notamment de l'élevage et dans le secteur des productions végétales ;
- Connaissance du contexte d'organisme payeur ;

Savoir-faire / Maîtrise

- Maîtriser de l'expression orale et écrite ;
- Maîtriser les applications informatiques dédiées ;
- Etre apte au travail en équipe et à rendre compte ;
- Etre capable d'initiative et d'autonomie ;
- Pouvoir réagir rapidement et s'adapter à l'environnement professionnel ;
- Avoir de bonnes capacités organisationnelles permettant de traiter de front plusieurs dossiers ;
- Rédaction de notes, de courriers, maîtrise des outils bureautiques ;

Diplôme – Expérience professionnelle

Pour les candidats contractuels minimum baccalauréat validé et expérience professionnelle valorisable pour le poste demandé.

Contraintes du poste :

Pas de contraintes particulières

Poste clé¹ : Oui Non ☒

Poste à caractère sensible² : Oui Non ☒

Poste à privilèges³ : Oui Non ☒

Personnes à contacter

Fabrice GUICHON, chef du service Régionale d'Economie Agricole et Agroalimentaire
tél : 03 26 66 20 11
fabrice.guichon@agriculture.gouv.fr

Vincent GUEUTIER – Chef du pôle FranceAgriMer
Tél : 03.26.66.20.43
vincent.gueutier@franceagrimer.fr

Tiphaine LELIEVRE, chargée d'études recrutement
mobilite@franceagrimer.fr – Tél. : 01 73 30 22 35

Conditions de travail :

L'établissement offre la possibilité de bénéficier du télétravail, sous certaines conditions d'éligibilité. Vous bénéficierez, dès votre arrivée, d'un tutorat pour accompagner votre prise de poste et d'un parcours de formation d'accueil. Vous aurez également accès au plan annuel de formation en fonction de vos besoins. Vous aurez également la possibilité de bénéficier du comité d'action sociale

¹ Poste clé au regard de la qualité d'organisme payeur de l'établissement.

² Poste à caractère sensible au regard des conflits d'intérêts et de la lutte contre la fraude.

³ Poste à privilèges au regard de la certification SMSI de l'établissement.